

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2020

Date de la convocation : 08/12/2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

Mme Claudine PERROT-BERTON, 1^{ère} Vice-présidente

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Thierry KOVACS à Mme Claudine PERROT-BERTON, Mme Annie DUTRON à M. Patrick CURTAUD, M. Denis PEILLOT à M. Christophe BOUVIER, M. Jean-Paul PHILY à M. Martine FAÏTA.

Absents excusés : M. Malik MAOUCHE, M. Guy MARTINET.

Secrétaire de séance : M. Christian JANIN.

OBJET : **RESSOURCES HUMAINES** : Tableau des effectifs – Actualisation

Rapporteur : Claudine PERROT-BERTON

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de la réalisation de procédures de recrutement, il convient de transformer les postes vacants pour une mise en cohérence avec le grade des personnes recrutées.

Aussi, il est proposé de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs, conséquence des transformations suivantes :

Direction du cycle de l'eau

- Suite au recrutement réalisé pour le poste de technicien préservation et sécurisation de la ressource en eau, il convient de transformer le poste de technicien principal de 2^{ème} classe en un poste de technicien principal de 1^{ère} classe.
- De même, le poste de chargé de mission GEMAPI et ruissellements, initialement créé sur le grade d'ingénieur, nécessite d'être transformé en un poste de technicien principal de 2^{ème} classe.

- Le recrutement réalisé pour pourvoir le poste de chef d'équipe électromécanicien au sein de la station d'épuration de Vienne Sud nécessite la transformation de ce poste d'agent de maîtrise en un poste relevant du grade de technicien principal de 2^{ème} classe.
- Suite au départ en retraite de l'agent administratif et accueil de la direction du cycle de l'eau, il est proposé la transformation de son poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en un poste d'adjoint administratif.

Direction de la cohésion sociale

Consécutivement au départ en disponibilité d'un agent technique de la téléalarme, il est proposé la transformation de son poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en un poste relevant du grade d'adjoint technique.

Direction de l'aménagement urbain

Suite au départ d'un instructeur des autorisations du droit du sol, il convient de transformer le poste laissé vacant au grade de rédacteur, en un poste relevant du grade d'adjoint administratif.

Direction de la petite enfance

Après étude des besoins en personnel diplômé au sein de l'EAJE Cocon de Soie et suite au départ en retraite d'un agent, il est proposé la transformation d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe en un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe.

Direction des transports et de la mobilité

Suite au départ du directeur adjoint des transports et au terme de la procédure de recrutement qui a été réalisée, il convient de transformer le poste d'ingénieur laissé vacant en un poste relevant du grade d'ingénieur principal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE ET MODIFIE comme suit le tableau des effectifs actualisé résultant des changements explicités :

Transformations de postes	
Postes A SUPPRIMER	Postes A CREER
1 technicien principal de 2 ^{ème} classe	1 technicien principal de 1 ^{ère} classe
1 ingénieur	1 technicien principal de 2 ^{ème} classe
1 agent de maîtrise	1 technicien principal de 2 ^{ème} classe
1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 adjoint administratif
1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 adjoint technique
1 rédacteur	1 adjoint administratif
1 adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1 auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe
1 ingénieur	1 ingénieur principal

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 15 décembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération

a été reçue par la Sous-Préfecture le **18 DEC. 2020**

et a été publiée le **18 DEC. 2020**

Pour extrait certifié conforme

Pour le Président

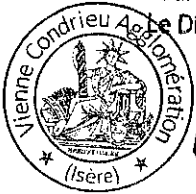
La 1^{ère} Vice-Présidente



Claudine PERROT-BERTON



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat